



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Personnel

Question écrite n° 5708

Texte de la question

Des mouvements de greve sont entrepris par les employes des postes pour un service public de qualite repondant aux besoins des usagers. Du fait du refus de satisfaire les legitimes revendications de ces personnels, des familles sont actuellement sans ressources, n'ayant pas encore percu leurs prestations sociales ou leurs pensions du mois d'octobre. Partageant la legitimité de l'action menee par les personnels des postes, des familles de la commune de Bobigny (Seine-Saint-Denis) ont organise des petitions, recensant deja des signatures par centaines, pour exiger que des negociations rapides debouchent sur la satisfaction des aspirations de ces personnels. En consequence, M Jean-Claude Gayssot demande a M le ministre des postes, des telecommunications et de l'espace s'il entend aller dans ce sens, dans l'interet des salaries, des usagers et d'un service public de qualite.

Texte de la réponse

Reponse. - Lors des recents mouvements sociaux qui ont affecte les services de la poste, les negociations avec les representants mandates des organisations syndicales ont ete engagees tres rapidement afin de rechercher des solutions qui, dans le cadre budgetaire, pouvaient satisfaire certaines revendications exprimees par les agents concernes et faciliter la reprise du travail. Concomitamment a ces negociations, la direction generale de la poste s'est efforcee, en vue d'assurer la continuite du service public, de mettre en oeuvre des organisations exceptionnelles. Enfin, des dispositions qui consistent en des reports d'echeance ou des avances de paiement ont ete arretees afin d'attenuer les difficultes eventuelles rencontrees par les usagers.

Données clés

Auteur : [M. Gayssot Jean-Claude](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5708

Rubrique : Postes et telecommunications

Ministère interrogé : postes, telecommunications et espace

Ministère attributaire : postes, telecommunications et espace

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 novembre 1988, page 3401